

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 1ER AOUT 2022

DELIBERATION N° 2022/21

**PREMIERE INDIVIDUALISATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
AU TITRE DE L'EXERCICE 2022**

Date de la convocation :
28 juillet 2022

Le **lundi 1^{er} août 2022 à 18 heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire, en salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Alata.

Nombre de membres composant l'Assemblée: **23**

ETAIENT PRESENTS : M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, M BONARDI, M MERY, Mme ROMANI, *adjoints au Maire*, Mme CASASOPRANA, M. DEFENDINI M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, *conseillers municipaux*.

Nombre de conseillers en exercice : **22**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme POGGI (donne procuration à M. FERRANDI), Mme CASALONGA-MARI (donne procuration à M. BONARDI)

Nombre de membres présents : **12**

ETAIENT ABSENTS : Mme AVOLIO, Mme FERRANDO, Mme FONTAINE. M. GUITERA, M. MEZZACQUI, M. PERALDI, Mme PIETRI, Mme VALENTI

Nombre de votants : **14**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :
M. MORETTI

Comme chaque année, plusieurs associations ont adressé à la commune une demande de subvention de fonctionnement afin de soutenir leur activité pour l'exercice 2022.

A ce jour, 11 demandes ont été enregistrées. Les dossiers déposés sont réputés complets.

Il est proposé au Conseil Municipal d'individualiser les crédits comme suit, conformément aux décisions prises lors des exercices précédents :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT € DE LA SUBVENTION (PROPOSITION)
Association Inseme	1 000
Association Corsavem	500
Association Ligue contre le cancer	1 000
Association Le Club des Mina et des Missia	1 500
Association Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de Corse	500
Association Le Four de Ranuchjetu	1 500
Association des Amis du château de la Punta	1 800
Association Sportive et Culturelle de San Benedetto	2 500
Association Eglise d'Alata	1 500
Association Olympique Alatais	2 000
Association APF France Handicap	1 000
TOTAL € PROPOSE	14 800
TOTAL € INSCRIT AU BUDGET (POUR MEMOIRE)	16 000

DECISION

**Sur exposé de Monsieur Jean-Frédéric Pellegrin,
Adjoint délégué aux Finances, au Budget et aux Ressources Humaines,**

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les demandes des associations enregistrées par la commune et les dossiers venant en appui de celles-ci,

PROCEDE à l'individualisation des subventions aux associations au titre de l'exercice 2022 selon les montants figurant ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, article 6574.

DIT que cette individualisation pourra, le cas échéant et sur la base d'un dossier complet déposé par une ou plusieurs association(s), être complétée dans la limite des crédits ainsi inscrits

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr*

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20220801-2022_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2022

Publication : 03/08/2022